№ 945 — 3e Année. CINQ CENTIMES Jeudi 7 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 22
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 »
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 »

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal*; à LILLE, 84, rue Nationale; à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, Agence générale de *BELGIQUE* et de *HOLLANDE*, 4, Montagne du Parc, Syndicat de Publicité général, 6, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

LA SÉANCE DE LUNDI

Il était difficile, sinon impossible, de se faire une opinion sur le douloureux et solennel débat qui a eu lieu à la Chambre à propos du drame de Fourmies en lisant le compte-rendu analytique de la séance. Une discussion de cette envergure qui met en mouvement aussi bien les passions des partis que les sentiments de pitié ne peut conserver sa véritable physionomie dans un compte-rendu écourté et c'est le *Journal officiel* qu'il faut lire pour consulter combien ont été graves et importantes les déclarations qui ont été faites à la tribune.

Il fallait que l'assemblée fît preuve de beaucoup de bon sens et de clairvoyance pour juger la conduite du gouvernement et prononcer un arrêt qui, tout en donnant à la population de Fourmies la preuve des sentiments les plus sincères de pitié et de fraternité, laissât intact le principe d'autorité.

Il fallait aussi faire la part de ce qu'on appelait autrefois la raison d'État et ne pas fourvoir, pour des raisons de sentiment, si justifiées qu'elles fussent, une plate-forme nouvelle aux revendications intéressées des agitateurs qui ont failli compromettre, il y a deux ans à peine, l'existence de la République.

C'est à cette raison d'État, c'est à la nécessité de ne pas mettre la conduite du gouvernement et celle de l'armée en discussion, qu'a été sacrifiée l'enquête demandée par de nombreux députés.

D'aucuns, et nous sommes de ceux-là, pourront trouver le sacrifice excessif, mais nous comprenons le sentiment qui a dicté à la Chambre sa conduite.

Entre les excitations des orateurs du boulangisme qui agitaient à la tribune un haillon sanglant, coup de théâtre bien inutile, et qui ne pouvait rien ajouter à l'horreur de la triste vérité et les termes, loyales et politiques déclarations de M. de Freycinet, aucune hésitation n'était possible.

Le président du conseil a demandé à la Chambre, en répondant au discours de M. Millerand soutenant l'enquête, si elle ne croyait pas qu'il y avait du danger à laisser planer la suspicion sur les actes du pouvoir exécutif dont les agents ont souvent de si pénibles tâches à accomplir, et qui doivent avoir la certitude de ne pas être livrés à d'injustes attaques, ou à subir l'humiliation d'être désavoués par leurs chefs.

« Ce n'est pas une enquête, a dit aussi M. de Freycinet, qui effacera le souvenir du malheur que nous déplorons, et il n'y a aucun avantage à prolonger l'agitation que ces douloureux événements sont de nature à produire. »

Au nom du gouvernement, M. de Freycinet a pris l'engagement de tenir compte du courant d'idées qui se manifeste en France dans le sens de l'étude des améliorations sociales et a déclaré qu'il était prêt sur tous les points à apporter à la Chambre le concours le plus fraternel et le plus dévoué. L'orateur a terminé en faisant un éloquent appel à la fraternité.

En votant l'ordre du jour de M. Maujan qui unit dans une même protestation de regret et de sympathie l'armée et la population ouvrière, la Chambre a témoigné à la fois l'horreur que lui inspire l'abus de la force et le respect qu'elle professe pour les défenseurs du pays dont l'honneur, la droiture et le dévouement ont été placés par tous les partis au dessus des débats.

Et maintenant, pour rappeler le mot de Catherine de Médicis, après avoir taillé, il va falloir recoudre et le plus solidement possible encore. Il faut que le souvenir de l'horrible cauchemar du 1er mai s'efface de la pensée des ouvriers de Fourmies. Il faut que l'œuvre de réparation commence immédiatement et se poursuive sans relâche.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire d'abandonner le terrain de la haine, de la lutte, des passions. Que ceux qui ont des morts à pleurer les pleurent silencieusement, trop de gens sont intéressés à exploiter leur douleur si elle est bruyante.

Il faut que patrons et ouvriers s'entendent, que le travail reprenne et qu'on évite le retour de conflits semblables à ceux dont le dénouement a affolé toute une population et attiré la France entière.

Et quand tout sera apaisé, le Parlement aura la tâche de voter au plus vite des lois de réforme, car il ne faut pas que le premier mai prochain on fête en France la commémoration des morts de Fourmies, mais bien le travail libre, le labeur affranchi et joyeux.

Albert LEROY

COMMISSION DES DOUANES

Rapport de M. Pierre Legrand sur les tissus de coton (Suite)

« La souplesse des ouvrières belges, la modicité de leur salaire constituent, aux mains de l'étranger, des instruments de production contre lesquels il nous serait bientôt impossible de lutter, si les tarifs conventionnels actuels n'étaient pas sérieusement modifiés.

« Les qualités propres à notre race, le goût, notre esprit créateur suivant la mode dans tous ses caprices, l'élégance et la variété de nos dessins ont pu jusqu'ici retenir la faveur sur les genres français, mais voici que ces genres sont copiés, les meilleurs de nos dessins servilement reproduits en Belgique et offerts à des prix naturellement inférieurs, puisqu'en dehors de la question de main d'œuvre, la copie a échappé aux frais de dessin, d'échantillonnage et à tous les tâtonnements qui ont précédé la mise en œuvre de la création.

« La situation de l'industrie des dentelles à la main, en présence de la concurrence belge, dont nous venons de donner l'exposé, l'amène forcément à demander que le tarif douanier, existant avec ce pays, ne soit pas maintenu, mais tout à fait modifié dans le sens de la modération, et ne dépasse pas atteindre au moins du 10 à 15 0/0 pour être efficace.

« Le système spécifique, actuellement en vigueur, offre de sérieux inconvénients ; on objecte contre lui son inégalité, surtout lorsqu'il est appliqué aux dentelles vraies.

Il touche, en effet, très légèrement les dentelles riches, tandis qu'il frappe lourdement sur les dentelles communes, contrairement à l'équité. L'objection est parfaitement juste, mais ce système évite toute fraude, tandis que celui *ad valorem* est une grande tentation pour elle, dans des produits aussi difficiles à apprécier. La Chambre, après examen, demande donc que le système spécifique actuellement en vigueur soit maintenu, malgré ses inconvénients, mais porté, sur les dentelles vraies, de 4 francs le kilog. à 20 francs minimum; cela assurerait pour les dentelles à la main en fil que pour celles de coton, de laine ou de soie; ce droit équivaudrait à peu près aux 10 ou 15 0/0 demandés, pour les articles d'un poids moyen, torchons, guipures, cluny, russe, etc., etc., c'est-à-dire sur les genres français, qui réclament la protection.

« Les valenciennes, duchesses, pointe même les plus courants, ne pyeraient pas avec ce droit de 20 francs plus de 3 à 4 0/0 de leur valeur. Les deux intérêts en présence, celui des importateurs et celui des producteurs se trouveraient ainsi ménagés.

« Nous réclamons également, au nom des fabriques des dentelles vraies, le relèvement des droits pour les articles de Plauen et de St-Gall.

» L'importance de la fabrication des dentelles à la main est considérable, malgré la concurrence actuelle des tissus industriels; la France les exporte très largement. Nos pays producteurs sont nombreux et disséminés dans un grand nombre de départements. La Haute-Loire, l'Ardèche, la Loire, le Puy-de-Dôme, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Haute-Saône, le Doubs, le Calvados et l'Orne vivent de ces dentelles, quoique très faibles, produisent l'épargne et laissent une grande aisance dans la population rurale. L'industrie dentellière mérite donc, à ce point de vue, d'attirer l'attention des pouvoirs publics, pour la défendre contre la concurrence nouvelle, qui menace de l'anéantir, si elle n'est pas protégée. »

D'après les intéressés, la transformation en 1861 de l'ancien droit de 10 0/0 à la valeur en droit spécifique aurait été faite sur des bases inexactes; mais la réduction du droit de 800 francs inscrit au tarif général au chiffre de 150 obtenu par les négociateurs suisses lors de la conclusion du traité de commerce de 1882, a eu des résultats ruineux pour la broderie française. Eu égard à cette situation, le Gouvernement nous propose de ramener la taxe en vigueur par un droit qui se décomposera en deux fractions, l'une afférente au tissu sur lequel la broderie a été piquée, l'autre à l'opération même de la broderie. Le nouveau droit mis en regard de la valeur totale du produit fait ressortir un taux qui, d'après les calculs minutieux des experts soumis livrés, varie de 15 à 25 0/0; la partie du droit spécialement affectée à la protection de l'opération de la broderie, qui a été déduction du droit sur les fils employés, ne représente que 20 0/0 de la façon. Dans ces conditions, les chiffres du projet du gouvernement ont paru à votre commission établis sur des bases équitables et modérées; nous vous proposons de les reproduire dans le tarif minimum.

Pour éviter toute confusion dans la perception des droits, nous ajoutons à la nomenclature « ou sur tulles ». Dans l'état actuel, le droit des tulles « bobins fins » étant supérieur (562 fr.) à celui des dentelles (450 fr.) est perçu sur les tulles brodés importés en France; au contraire, les tulles « gros bobins » brodés acquittent le droit des dentelles, ce qui donne ce cas de dernier dépasse de 50 fr. la taxe appliquée aux gros bobins unis.

Le rapport de la Chambre syndicale des dentelles et broderies de Paris s'exprime à cet égard dans les termes suivants :

« A la concurrence de Nottingham, pour les dentelles et tulles de coton courants, se sont ajoutées, ces derniers temps, celles de Plauen et de Saint-Gall pour les dentelles plus riches. Les dentelles à la main, plus spéciales, jusqu'à tant nos plus belles dentelles à la main, s'exécutent sur des métiers à broder sans frais de dessin ni de mise en carte, dans des contrées où la main-d'œuvre et le prix très inférieur à la mètre, et pénètrent en France *presque sans droits*. Leur apparition sur nos marchés a porté à nos fabriques de Calais et de Calais le coup le plus terrible. »

Il y a lieu de faire disparaître cette anomalie et d'adopter pour l'article brodé un droit de douane rapportant une bonification de valeur qu'entraîne l'addition des broderies. Étant donné le faible poids des tulles, la majoration du droit sur les tulles brodés ne sera pas excessive; ce relèvement permettra à l'industrie de Calais et de Caudry de lutter contre la concurrence redoutable des fabriques de Saxe, qui imitent avec succès nos dessins et remplacent par leurs tulles brodés nos dentelles françaises.

(A suivre.)

NOS DEPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Assurances contre les accidents

La commission du travail a terminé ce matin l'élaboration du projet sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes. Elle a décidé qu'il y avait lieu d'instituer l'assurance obligatoire pour les patrons comme le ministre du commerce l'a d'ailleurs proposé par son projet. Cette assurance sera organisée par une contribution naturelle des patrons.

Mais au lieu d'établir la mutualité pour toute la France, comme le propose le ministre, la commission établit la mutualité par circonscription. La contribution mutuelle sera établie d'après un coefficient variant suivant les risques des diverses industries.

Elle sera perçue comme en matière de contributions directes et concentrée à la caisse des accidents sous le contrôle de l'État. Toutefois, la commission a admis qu'il y aurait lieu d'autoriser les patrons à se faire leurs propres assureurs s'ils fournissaient des garanties suffisantes.

Elle a décidé en outre qu'un règlement d'administration publique déterminera que les patrons pourront, dans ce cas, s'adresser à des sociétés d'assurances ou à tels établissements ou institutions qu'ils jugeront convenables.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de **M. Peytral**, vice-président.

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Gueguen, député républicain du Finistère.

M. Félix Faure demande au gouvernement si les mesures sont prises pour la protection de nos colonies.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, — Deux navires de guerre ont été envoyés dans les eaux du Chili; et des tentatives ont été faites pour empêcher ce que nous considérons comme un délit, les navires ont des ordres pour protéger nos bâtiments marchands.

A cette heure, le Chili a demandé les bons offices des États-Unis, du Brésil et de la République française; ces trois puissances feront leurs efforts pour ramener la paix au Chili. (Très bien, très bien.)

Le tarif général des douanes

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le tarif général des douanes.

La parole est à M. Turrel.

M. Turrel. — Je n'étonne que les partisans du libre-échange, après avoir proclamé les avantages de leur théorie, n'aient pas conclu en demandant la suppression de tous les droits de douane; s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont compris qu'on se trouvait en présence non pas d'une doctrine, mais d'une situation de fait.

La protection a fait prospérer l'industrie; l'agriculture demande à profiter du même régime.

L'orateur s'attache à réfuter les arguments déjà produits par MM. Lockroy et Aymard, ceux-ci l'interrompent vivement.

L'orateur soutient que les questions économiques ont été mises par la paix, aux élections de 1889, sur le même pied que la question politique et que le pays a nettement affirmé son désir de voir le Parlement suivre la politique protectionniste. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise de la séance, M. Turrel continue son discours et expose les doléances de la viticulture française.

Le gouvernement nous dit : Contentez-vous d'un tarif minimum. C'est impossible, il nous faut une taxe compensatrice : 20 francs pour le blé, pour relever la vie alimentaire des ouvriers, mais que tirent donc les Etats-échangistes ? pas autre chose.

L'orateur ne croit pas qu'il y ait lieu de faire des ouvriers en outrant le marché français à la concurrence étrangère. Il conclut en demandant qu'on fasse pour l'agriculture ce qu'on veut faire pour l'industrie.

M. Viette propose de renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance.

Cette proposition est repoussée.

M. Chauvin demande que la commission des douanes ait sacrifié l'intérêt général aux intérêts particuliers, que les détaits lui aient fait oublier les vues d'ensemble. Avec un tarif minimum il n'est pas possible de commercer.

SECOURS aux Victimes de Fourmies

M. Guillemin dépose une proposition de crédit de 50,000 francs pour secourir les familles des victimes de Fourmies.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée et le crédit est adopté par 499 voix contre 8.

Les lois ouvrières

M. Mège présente la motion suivante : La Chambre décide de consacrer une séance hebdomadaire à la discussion des lois intéressant la classe ouvrière.

M. Mège provoque les protestations de nombreux collègues en disant que la Chambre n'a rien fait encore depuis 18 mois qu'elle siège.

M. Richard répond : La commission du travail a examiné les divers projets, un est adopté, les autres sont à l'ordre du jour, il ne tient qu'à la Chambre de les discuter. L'urgence réclamée par M. Mège est repoussée par 269 voix contre 161.

Proposition d'amnistie

M. Pelletan dépose une proposition d'amnistie pour les condamnations à l'occasion du premier mai.

Il demande l'urgence qui est combattue par M. Boche au milieu des interruptions de l'extrême-gauche.

La Chambre décide de renvoyer à une prochaine séance le vote sur l'urgence.

Les délégués mineurs

M. Basly demande à interpeller sur la manière dont les mineurs prêtent le serment sur les délégués mineurs.

Le jour de la discussion sera fixé ultérieurement.

La prochaine séance est fixée à vendredi.

La séance est levée à 7 h. 10.

Le rendement des impôts

Paris, 5 mai. — Le rendement des impôts pendant avril, présentant une plus-value de 11,453,000 sur les évaluations budgétaires et une augmentation de 17,905,900 sur avril 1890.

Les primeurs d'Islande

Bordeaux, 5 mai.

Le premier navire apportant la primeur d'Islande, la goélette française l'*Eure-vaude*, est arrivée à Bordeaux avec un chargement de 14,000 morues.

Les nouvelles d'Islande apportées par ce navire disent que la pêche est mauvaise. Les 14,000 morues qu'il y a à bord représentent la pêche de cinq navires.

Le 13 avril il a fait une tempête affreuse. Quatorze bâtiments ont été jetés à la côte. Quatre sont entièrement perdus. Les équipages ont été sauvés.

Un Assassinat à Nancy

Nancy, 5 mai. — Un assassinat vient d'être découvert à Bezange-la-Grande.

Le nommé Hénot, cultivateur, âgé de soixante-six ans, a été en bellevue à coups de hachette. Puis, il a placé le cadavre au bas de l'escalier pour faire croire à un accident.

L'assassin a été arrêté. Il a avoué son crime.

Sa femme a été également arrêtée comme complice.

Le mobile du crime est relatif à des questions d'intérêt.

Nouvelles Étrangères

MONSTRE PRÉCOCE

Arrestation d'un gamin berlinois. — Un empoisonneur de neuf ans.

Berlin, 5 mai. — L'arrestation d'un monstre précoce a produit une vive émotion à Berlin.

Hier, un petit garçon de neuf ans, se présentait dans une pharmacie avec un billet portant ces mots : « Donnez à cet enfant de l'arsenic pour sa mère malade. » Le pharmacien refusa de lui délivrer le poison. Quelques instants après, un autre gamin vint à la rencousse. Le pharmacien les fit conduire tous deux au poste. Le pharmacien les fit conduire chez le commissaire. Pressé de questions, le plus jeune finit par avouer qu'il voulait empoisonner sa mère qui le détestait, celle-ci l'ayant chassé de chez elle.

La mère interrogée, déclara qu'elle tremblait devant le petit monstre qui avait déjà essayé plusieurs fois de l'empoisonner.

Les médecins vont examiner l'état mental de l'enfant, qui sera envoyé dans une colonie pénitentiaire.

LES ÉVÉNEMENTS de Fourmies

Ainsi que nous l'avons dit hier, le Conseil municipal s'est réuni lundi, à sept heures et a décidé de renoncer à l'emploi des troupes.

C'est ce que prouve la proclamation suivante qui a été affichée hier :

OUVRIERS DE FOURMIES,

« La triste solennité de ce matin a prouvé aux autorités que la population de Fourmies, après un recueillement de deux jours, était rentrée dans l'ordre le plus complet.

« En présence de cette attitude si digne, le départ des troupes a été décidé, et a reçu un commencement d'exécution.

» Deux escadrons sont déjà partis. La travail sera donc repris dès demain matin comme il a été convenu avec les délégués ouvriers de toutes les usines de Fourmies.

Le Conseil municipal.

Fourmies, le 4 mai 1891.

La journée de mardi

Hier matin, tandis qu'une partie des troupes (une compagnie du 145e, une compagnie du 84e) du 145e de ligne, et du 84e quittait Fourmies, un certain nombre des ouvriers, environ 1/3 des grévistes, reprenait le travail. On espérait qu'à la rentrée de deux heures et demie, ce nombre se serait accru et qu'il serait arrivé à 50 pour 100; mais cet espoir a été déçu et, au contraire, la grève a repris de plus belle. Voici, d'après ce qui nous a été dit, la cause de cette reprise de la grève.

Trois patrons, faisant droit à la réclamation de leurs ouvriers, leur avaient accordé l'augmentation de 10 pour 100 qu'ils réclamaient. Cette nouvelle ne tarda pas à s'ébruiter et, aussitôt, la même demande fut formulée aux autres patrons. Ceux-ci, s'abritant derrière leur réponse, les ouvriers cessèrent le travail.

Une délégation, composée d'un ouvrier de chaque atelier, a été reçue par M. Pocrou, et, elle a été reçue par M. Pocrou, adjoint, et un conseiller municipal, en remplacement du maire, pour remettre les doléances des ouvriers.

M. le préfet a assisté à cette entrevue, qui a été toute cordiale et a reçu également les doléances des délégués.

M. le préfet a répondu en exprimant sa surprise de voir que la reprise du travail n'avait pas été plus importante. Il ajouta que le gouvernement de la République s'intéressait avec le plus grand intérêt la suite qui sera donnée par les patrons aux vœux exprimés par les ouvriers.

Il assure ces derniers que ses sympathies sont entièrement acquises à leur cause, que s'il ne pouvait se poser en arbitre et se prononcer d'une façon absolue dans le différend qui les divise avec leurs patrons, ceux-ci ayant à sauvegarder aussi leur situation commerciale et l'honorabilité de leur nom dans les affaires, il était d'après lui, à solliciter d'eux la plus grande bienveillance, les plus grands égards et toutes les concessions compatibles avec leur propre intérêt.

Il dit que la question posée aux patrons, était de celles qui peuvent motiver plus d'un refus, mais que de réflexions de leur part et qu'avant donc de prendre leur parti, ils auraient à quitter l'atelier, il est été plus sage de la part des ouvriers, de leur donner le temps d'apprécier le sacrifice qui, tout au moins, l'importance du sacrifice qui leur était demandé, lié et d'attendre leur réponse.

M. le Préfet continue en affirmant qu'il se fera très volontiers l'interprète, l'intermédiaire des ouvriers auprès des patrons pour appeler sur les vœux des premiers toute l'attention des derniers et qu'il fera appel à l'esprit d'équité de ceux-ci. Il ajoute que toutes les questions à l'ordre du jour, qui les intéressent particulièrement, puissent, pour pouvoir aboutir à la solution désirée, être examinées dans le calme et dans le plus grand esprit de confiance réciproque.

M. le Préfet termine en disant que le gouvernement de la République, par certaines lois, avait constamment donné aux ouvriers des gages de sollicitude et de véritable affection; qu'il faisait dorénavant écarter des rapports, entre patrons et ouvriers, toute idée de suspicion mutuelle, toute colère, et que, par une sagesse réciproque, on aidât le gouvernement dans la tâche qu'il s'est imposée : le rapprochement, la bonne entente entre ouvriers et patrons.

Ces paroles ont été favorablement accueillies par les délégués qui se sont retirés ensuite auprès de leurs camarades pour leur rendre compte de leur démarche.

A la suite de cette entrevue, en présence de l'apaisement qui se manifeste, M. le préfet, M. le général Le Jollon et M. le procureur général ont quitté Fourmies. Avant de partir, le général a donné des ordres pour que les troupes effectuent leur départ graduellement.

La situation

Fourmies, 5 heures du soir. — La situation est calme. Les filatures sur 28 ont continué à travailler; ce sont celles de MM. Carnoye, Buissart, Flamend, Prohon, Delfosse, Bella, Bouret et Bernier.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 100

LES MILLIONS De M. Joramie

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU MAL

— Je ne suis pas allé rue Beaubourg depuis quelque temps.

— Mais la concierge?

— Madame Greiat a touché, en même temps que les autres, le terme de la veuve Lureau, m'a envoyé l'argent, mais ne m'a point fait savoir que la mère et la fille avaient quitté leur logement pour un temps plus ou moins long.

— Ainsi, monsieur Rabiot, vous avez cessé de vous intéresser à madame Lureau et à sa fille?

— Je ne peux pas toujours penser aux autres. Mais je suis heureux de ce que vous m'apprenez. Si madame Lureau a quitté Paris, c'est qu'elle a enfin compris qu'il le fallait pour sa santé. Je ne voulais pas autre chose.

— Mademoiselle Anastasie Fourel est partie aussi; est-ce qu'elle a suivi la mère et la fille?

— Quelle idée!

— Il me semble qu'elle est assez naturelle.

— C'est insensé!

— Pourtant...

— Quoi, voyons, quoi?

— Si mademoiselle Anastasie est venu se loger à côté de madame Lureau, ce n'était pas pour des prunes.

— Le hasard, mons-sur Cordier, le hasard. Ma cousine avait besoin, pour affaires très importantes, de rester à Paris pendant un certain temps; ne pouvant pas la recevoir ici et ayant rue Beaubourg un logement inoccupé, je le lui ai offert.

— Et vous avez poussé la galanterie jusqu'à lui acheter un mobilier. Décidément vous êtes un adorable parent.

Rabiot, commençait à se sentir embarrassé. Toutefois, il répondit avec un certain aplomb.

— Je mets à exécution un projet que j'ai depuis longtemps : à mesure qu'les longements des étages supérieurs deviendront libres, je les meublerai afin de les louer ensuite en garni. J'ai fait mes calculs, tout ainsi, les logements rapporteront quatre fois plus.

— Tiens, tiens, l'idée n'est pas mauvaise. Ah! vous êtes un homme sérieux, qui s'entend aux affaires.

— Je suis m'arranger, voilà tout.

— Alors, mademoiselle Anastasie n'est plus à Paris?

— Elle est retournée chez son père et tout deux doivent être en ce moment à Grandval, chez les comtes Parizot, où ils doivent passer le reste de la belle saison.

— Tout cela est très bien, monsieur Rabiot; mais pourquoi donc mademoiselle Anastasie Fourel un jaisal-ville appeler rue Beaubourg madame Fournier, se donnant comme veuve d'un officier?

Cette fois Rabiot resta interloqué, et ce n'est qu'au bout d'un instant qu'répondit :

— Il paraît qu'elle avait intérêt à changer de nom pour mener à bien ses affaires.

— Bon pensa Cordier, maintenant j'y suis, je ne doute plus.

Il riait sous cape.

— En effet, dit-il, ce ne pouvait être que pour cela.

Il y eut un moment de silence.

— Ah ça! reprit Rabiot, dont le front s'était assombri, pourquoi toutes ces questions auxquelles je me suis donné la peine de répondre sans trop savoir pourquoi? Je me demande où vous voulez en venir?

— Alors, changement d'attitude et, devenant audacieux, Cordier se plaça en face de Rabiot et le regarda effrontément.

— Eh bien, voilà, répondit-il, j'ai cru...

— Hein, vous avez cru?

— Voyant l'intérêt singulier que vous portiez à la dame Lureau, et la façon dont mademoiselle Anastasie la cajolait, j'ai cru que votre locataire de la rue Beaubourg, cette pauvre malade, était la fille de Claire Guérin et que, maintenant, l'autre n'existant plus, elle était l'héritière des millions de monsieur Joramie.

— Ah! vraiment, exclama Rabiot, riant jaune, vous avez cru cela?

— Mon Dieu, oui, voilà ce que je me suis imaginé.

— Ah! ah! ah! répliqua Rabiot, riant toujours, quelle imagination vous avez! Il faut vous défier de votre imagination trop ardente chez monsieur Cordier, oui, ma foi, il faut vous en défier.

— Alors, mon cher patron, dit Cordier, regardant sournoisement son complice, je me suis trompé?

— Comment si vous aviez pris un moineau pour une autruche. Décidément, mon cher, votre tête bat la campagne; si vous n'y prenez garde, vous deviendrez fou à lier.

— J'espère bien non, monsieur Rabiot.

C'est égal, continua-t-il d'un ton piteux, je suis désolé que la veuve Lureau ne soit pas comme je l'avais supposé, la fille de Claire Guérin et de monsieur Joramie.

— Ah! Et pourquoi cela?

— Parce que je vous aurais fait une proposition.

— Vraiment? Voyons tout de même cette proposition.

— Eh bien, dit Cordier, les yeux rivés sur ceux de Rabiot, je vous aurais tout simplement proposé de me faire épouser la jeune fille, et alors... vous comprenez.

Si habile que fût Rabiot en l'art de dissimuler, le coup frappé ici le bien porté qu'il sursauta. Il devint blême et son regard s'éclaira d'une lueur sombre.

— Qu'est-ce que cela vent dire? pensa Cordier.

Toujours votre imagination, mon cher, fit Rabiot, essayant de rire encore.

Mais il ne put que grimacer. Le sang lui montait à la tête et la fureur qu'il avait peine à contenir l'étranglait.

— C'est certain, se d'sait Cordier, la veuve Lureau est bien la fille de Claire Guérin, et Rabiot est en train de mâ gancer quelque chose. Oh! il faudra que je sache... C'est bien, c'est bien, j'aurai l'œil ouvert.

Reprenant son air sournois, il reprit tout haut :

— Voyez-vous, monsieur Rabiot, c'est une idée qui m'était venue... Oh! dans votre intérêt, pour vous servir... Que voulez-vous? je suis comme cela, moi, toujours prêt à me dévouer. Mais du moment que je me suis trompé, il ne reste plus de cela que ma bonne volonté à vous rendre service et naturellement, j'envoie mon idée à tous les diables.

— Et vous ferez bien, à l'avenir de ne plus venir me corner les oreilles de pareilles sottises.

— Compris, patron.

— Avez-vous encore quelque chose à me dire?

— Plus rien.

— Alors, bonsoir.

— Bonsoir, patron. Une fois encore, bon voyage et bonne chance.

Sur ces mots Henri Cordier se retira.

— Il est convaincu que la veuve Lureau est la fille de Claire Guérin, murmura Rabiot, devenu pensif; mais il est absolument rien de mes projets. Heureusement, j'ai pris mes précautions et à moins que je n'aie encore besoin de lui... qu'il cherche, qu'il fasse toutes les suppositions qu'il voudra, je m'en moque. C'est égal, il devient de plus en plus gênant.

Le lendemain, sous le nom de Laroque, Rabiot s'installait à Ville-d'Avray avec une domestique d'un âge mûr, qu'il avait prise dans un bureau de placement.

XXVII

MADEMOISELLE FARTUFF

Tout allait bien à la Ruche.

Madame Lureau reprenait peu à peu ses forces, indice sûr qu'elle pouvait compter, maintenant, sur le rétablissement de sa santé. Et cela elle le devait à madame Fournier, si bonne, si affectueuse, si prévenante, si pleine de sollicitude pour elle et sa fille, près de laquelle elle avait trouvé le calme de l'esprit.

Oh! comme elle s'applaudissait d'avoir accepté cette hospitalité qui lui avait été si généreusement et si gracieusement offerte. Aussi, elle ne savait comment faire pour témoigner à son amie sa vive reconnaissance, et ne trouvait pas de paroles assez éloquentes pour exprimer tout ce qu'il y avait dans son cœur et sa pensée.

Anastasie lui avait fait comprendre qu'on peut tout accepter d'une amie, et il ne lui restait rien de son ancienne fierté. Du moment que madame Fournier avait parlé, tout était dit et bien dit.

Il est vrai qu'elle ne croyait pas être pour son amie un jour lourde charge. Eugénie travaillait et l'ouvrage paraissait ne plus devoir lui manquer.

Comme la jeune fille ne devait point sortir seule et surtout ne jamais aller à Paris, c'est le jardinier, c'est-à-dire Fourel qui, tous les quinze jours, portait à la ville le travail terminé et rapportait, deux jours après, la quinzaine, la nouvelle commande.

L'argent était remis aussitôt et scrupuleusement à madame Fournier, qui le faisait entrer dans la bourse du ménage, la bourse de la petite communauté.

Eugénie, qui ne se rendait pas compte de ce que madame Fournier pouvait dépenser, s'imaginait naïvement qu'elle gagnait assez pour sa nourriture et celle de sa mère, et, même pour participer aux autres dépenses de la maison.

Elle savait que c'était monsieur Rabiot qui sollicité par madame Fournier, l'avait chaudement recommandée au chef de la maison de lingerie qui lui donnait de l'ouvrage et avait promesse qu'il y en aurait toujours pour elle. Eugénie n'oubliait pas que Rabiot avait été dur pour ses locataires dans la peine; mais elle le remerciait dans son cœur de ce qu'il avait bien voulu faire pour elle et lui en vouloir un peu moins de la façon dont il lui avait barré dans la loge de la concierge de la rue Beaubourg.

C'était grâce à Rabiot, en effet, que la jeune fille avait de l'ouvrage. Il fallait la faire travailler; c'était dans son plan. D'abord parce que, n'ayant rien à faire, elle se serait ennuyée et aurait pu s'apercevoir, au bout d'un certain temps, qu'elle était en quelque sorte séquestrée; et puis il fallait avoir raison des susceptibilités de la veuve et ne pas éveiller la défiance de la mère et de la fille.

Mais Rabiot n'avait point trouvé une maison de lingerie disposée à faire travailler la jeune ouvrière, il ne l'avait même pas cherchée; il avait trouvé plus facile, plus commode, et surtout sans risquer de compromettre en rien la situation, de fournir lui-même de l'ouvrage à Eugénie.

Comme chez lui tout était calcul et qu'il n'aimait guère à dépenser inutilement son argent, il avait acheté dans un magasin de blanc toutes les étoffes nécessaires et il fait confectionner à la jeune fille un magnifique trousseau de mariée, qu'il se proposait d'offrir à sa femme aussitôt après le mariage.

Eugénie mettait tous ses soins à son travail, son aiguille faisait merveille. Il fallait contenter le chef de la maison de lingerie. La toute petite était loin de se douter que selon les idées de Rabiot, c'était pour elle qu'elle travaillait avec tant de cœur.

Sur chaque objet qui sortait des mains, madame Fournier s'extasiait. C'était admirable, exquis, superbe! Les doigts de mademoiselle Eugénie étaient ceux d'une fée!

La brave femme était heureuse de voir sa mère tranquille, délivrée de ses sombres préoccupations et reprendre ses forces; mais le souvenir de l'action la poursuivait sans cesse, elle aurait voulu oublier tout ce qu'elle ne pouvait pas. Quand l'amour a pris racine dans un cœur, on ne l'arrache pas comme une dent qui fait souffrir.

Souvent, la tête inclinée sur son ouvrage, des plissés fins, piqués à jour, avec des autre-deux de dentelle, elle était rêveuse, absorbée et elle-même.

— Qu'est-ce qu'il doit dire! Qu'est-ce qu'il doit penser? se demandait-elle.

Il m'oubliera, et déjà, peut-être...

Elle s'interrompait pour laisser échapper un faible soupir qu'on ne pouvait entendre.

— Il m'oubliera, et moi je penserai toujours à lui.

(A suivre). EMILE RICHEBOURG